

Jour de carence

A compter du 1^{er} janvier 2018, pour les agents de droit public en arrêt de travail :

- 1 jour de carence si l'ancienneté de service est supérieure à 4 mois.
- 3 jours si l'ancienneté de service est inférieure à 4 mois.

Pour le Snec-CFTC cette mesure est injuste et inefficace.

Le Snec-CFTC vous présente ses meilleurs vœux pour 2018



Illustration : Fazia Kerrad, *Le roi lunaire*, © 2017

Promotions à la hors-classe

Le Snec-CFTC a demandé à l'Etat de prendre les dispositions permettant de maintenir le nombre de promotions à la hors-classe. En l'état actuel de la réglementation, il est divisé par deux.

Contrats offerts aux listes d'aptitude dites d'intégration

Le nombre de promotions offertes aux AE et aux MA en contrat définitif est publié sur notre site :

www.snec-cftc.fr

Ce qui change au 1^{er} janvier 2018 sur votre bulletin de salaire

Augmentation de la CSG : + 1,7 point avec compensation (dont suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité : - 1 point).

Le site du Snec-CFTC fait peau neuve

- Des contenus actualisés et plus accessibles.
- De nouveaux contenus.
- Rendez-vous début février.

www.snec-cftc.fr

Déclaration des élus Snec-CFTC au CCMMEP

Sur ces points + gel du point d'indice + report de la revalorisation indiciaire prévue par PPCR + baisse du nombre de contrats offerts aux concours de la session 2018 + indemnités de jury + indemnités d'hébergement + ... : la déclaration faite le 22 janvier 2018 sur www.snec-cftc.fr.